



HAL
open science

Les conséquences de la réforme de la PAC sur la situation économique et financière des agriculteurs européens : étude de la faisabilité d'une analyse à partir du RICA européen

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Blogowski

► To cite this version:

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Blogowski. Les conséquences de la réforme de la PAC sur la situation économique et financière des agriculteurs européens : étude de la faisabilité d'une analyse à partir du RICA européen. [Rapport de recherche] 1996. hal-02838280

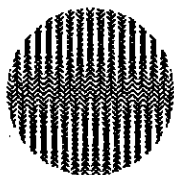
HAL Id: hal-02838280

<https://hal.inrae.fr/hal-02838280>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INRA

Laboratoire d'Etudes
et de Recherches Economiques
LERECO - Nantes



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE ET DE
L'ALIMENTATION

**LES CONSEQUENCES DE LA REFORME DE LA PAC
SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
DES AGRICULTEURS EUROPEENS**

Étude de faisabilité d'une analyse à partir des données du RICA européen

François COLSON et Vincent CHATELLIER
(INRA - LERECO - Nantes)

Alain BLOGOWSKI
(DAFE / SDEPE / BEP - Paris)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Octobre 1996

--- Étude réalisée dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Agriculture ---
de la Pêche et de l'Alimentation (DAFE / SDEPE / BEP)

SOMMAIRE

I - LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ETUDE	1
II - LE RICA EUROPÉEN ET LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES	2
2-1- Le Réseau d'Information Comptable Agricole européen	
* Un outil représentatif, harmonisé et actualisé	3
* Les limites et précaution d'usage	
2-2- Une typologie des exploitations	
* Cinq grandes orientations de production	4
* Trois classes de dimension économique	5
* Vingt-six zones géographiques	6
2-3- La base de données à partir du RICA 1993	7
III- LES EFFETS DE LA RÉFORME SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	
3-1- L'agriculture des pays de l'Union Européenne à la veille de la réforme	8
* Les caractéristiques et résultats moyens des exploitations agricoles	9
3-2- Les modalités d'application de la réforme en Union Européenne	10
* Les plans de régionalisation dans le secteur céréalier	
* Attachement et transfert de droits à primes sur les bovins	11
* Les programmes nationaux d'accompagnement	
3-3- Les paiements directs aux exploitations agricoles	12
IV - PERSPECTIVES DE TRAVAIL	13
V - DOCUMENTS TRANSMIS AVEC CETTE SYNTHÈSE	

AVERTISSEMENT

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une convention entre le Laboratoire d'Études et de Recherches Économiques de l'INRA de Nantes et le Bureau de l'Évaluation et de la Prospective de la Direction des Affaires Financières et Économiques du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Les résultats de cette étude n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La Direction Générale de l'Agriculture (DG VI) de la Communauté Européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des résultats présentés ci-après. Conformément aux règles communautaires d'utilisation du Réseau d'Information Comptable Agricole, nous avons veillé à ne pas utiliser de données déterminées sur un groupe comportant moins de quinze individus réellement suivis.

I - LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

De nombreuses études, réalisées tant par les services du Ministre de l'Agriculture que par des équipes de recherche de l'INRA, permettent de mesurer avec précision les effets de la réforme de la PAC sur le revenu des différentes catégories d'exploitations agricoles françaises et d'analyser la contribution spécifique des paiements directs à ce dernier. Les informations disponibles dans les autres pays sur ce même sujet sont par contre aujourd'hui encore très partielles.

Dans la perspective d'une nouvelle réforme des mécanismes de la PAC, il s'avère nécessaire de resituer ces analyses dans le contexte plus large de l'Union Européenne, afin de pouvoir comparer la situation française avec celle de nos principaux partenaires. L'objectif de cette étude est d'analyser les possibilités offertes par les données du Réseau d'Information Comptable Agricole Européen pour simuler les effets de la réforme de 1992 et différentes alternatives possibles de la PAC.

Les études réalisées à partir des informations disponibles dans le RICA national montrent la souplesse d'utilisation de cet outil pour effectuer des analyses financières, mettre en évidence les disparités de revenu ou de performance économique, suivre l'impact différencié d'une nouvelle mesure, et surtout réaliser des simulations de politiques alternatives combinant variation des niveaux prix et attribution d'aides directes compensatoires.

Les données du RICA européen ont déjà été valorisées par notre équipe de recherche pour deux études. La première portait sur l'évaluation du nombre d'agriculteurs en difficulté financière dans chacun des douze pays de l'Union. La seconde sur le dénombrement et la caractérisation des exploitations bovines selon leur niveau d'intensification fourragère. Elles confirment, comme avait déjà pu le faire les études sur les coûts de production, le grand intérêt de l'échantillon RICA pour réaliser des comparaisons pertinentes au sein de l'Union Européenne. Elles mettent en évidence la disparité des tailles d'exploitation et la diversité des orientations de production non seulement au sein de chaque pays mais aussi entre pays et, par là même, soulignent la nécessité de toujours resituer les résultats comptables dans le contexte économique national.

Les délais relativement longs (3 ans) de mise à disposition par les services de la Commission des données du RICA, harmonisées entre les pays européens, sont cependant un handicap pour utiliser cette base comme outil d'évaluation rapide des politiques publiques (comme il est souhaité pour la réforme de la PAC de 1992). Pour tenter de dépasser cette difficulté, nous proposons de simuler les effets de la réforme de la PAC à la fin de la période transitoire (1996) en nous appuyant sur les données du RICA de 1993. Le scénario central 1996 ainsi créé pouvant ensuite être mobilisé pour réaliser des simulations prospectives.

Pour atteindre un tel objectif, il était nécessaire au préalable de :

- réunir des informations précises sur les règles nationales d'octroi des primes et des indemnités compensatoires (plan de régionalisation, zone altimétrique, référence irrigation, seuil d'obligation de gel, etc...) ;
- vérifier que ces informations sont applicables aux données du RICA et permettent effectivement des projections sur la répartition des paiements directs aux exploitations agricoles et sur la mise en oeuvre de nouvelles politiques.

Dans le cadre de cette convention d'étude trois documents ont été réalisés. Le premier porte sur une analyse de l'agriculture des différents États membres à partir des données statistiques globales de la Communauté Européenne et de celles du RICA européen de 1991. Dans cette approche les exploitations sont réparties en fonction de leur localisation géographique, de leur orientation de production et de leur dimension économique. Le deuxième regroupe les informations concernant les modalités d'application de la réforme de la PAC dans les différents États membres ¹. Le troisième présente la méthode construction de la base de données à partir des résultats du RICA de 1993, qui sera utilisée ultérieurement pour la réalisation des simulations.

II - LE RICA EUROPÉEN ET LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Pour analyser les caractéristiques de l'agriculture des différents États membres de l'Union Européenne, nous avons dans un premier temps retenu l'année 1991. Cette année pouvait être considérée comme une année de référence avant les modifications des mécanismes de soutien des oléagineux (1992) et des céréales (1993). Les exploitations de l'échantillon RICA ont été réparties en fonction de leur localisation (pays et régions administratives), de leur orientation de production et de leur dimension économique.

2-1- Le Réseau d'Information Comptable Agricole européen

Pour mener une analyse comparative entre groupes d'exploitations agricoles, la principale difficulté est de disposer de données homogènes. Cette difficulté augmente encore lorsque le champ d'investigation est international (taux de change, règles comptables différentes, hétérogénéité dans la définition des termes, etc...). Dans le domaine agricole, le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), instauré en 1968 par un règlement communautaire, garantit la cohérence et l'homogénéité qui sont nécessaires à ce type d'approche. Le RICA, grâce à sa technique de construction, son homogénéité dans les méthodes de collecte des données, la somme des informations qu'il regroupe est le seul outil disponible pour réaliser ce type de comparaisons.

¹ Un mémoire de DEA (1996) a été réalisé par Maria FUENTES pour essayer de mieux comprendre le positionnement de l'agriculture espagnole et italienne face à la réforme de la PAC et pour regrouper les informations concernant les modalités d'application dans ces deux pays. Il fait suite au mémoire de DESS (1995) de Philippe GRAILHE qui portait sur une première analyse de l'agriculture européenne à partir du RICA de 1991.

* Un outil représentatif, harmonisé et actualisé

Construit pour être représentatif de l'agriculture "professionnelle" de chaque pays, l'objectif principal du RICA est de suivre l'évolution du revenu des exploitations agricoles des pays adhérents à l'Union Européenne. De 16 000 exploitations à sa création, il a bénéficié depuis, de plusieurs restructurations importantes (harmonisation avec le nouveau plan comptable, modernisation des moyens de collecte et de diffusion des informations) et s'est progressivement élargi. L'échantillon européen compte, en 1991, 58 000 exploitations représentatives d'un "univers RICA" de 4,1 millions d'unités de production (12 pays européens sans les nouveaux Länders d'Allemagne).

La sélection des exploitations de l'échantillon est effectuée par les États membres selon des normes communautaires. Le champ d'observation est stratifié selon la région, l'orientation technico-économique (OTEX) et la dimension économique. Le plan de sélection vise à une représentation minimale (1 % de l'enquête Eurostat) de chaque case retenue pour la base de sélection. Le RICA couvre ainsi la majeure partie de la production communautaire.

* Les limites et précaution d'usage

L'échantillon RICA bien qu'important reste limité et il ne faut pas pratiquer de segmentations trop fines pour éviter que les sous-groupes ainsi constitués ne soient pas représentatifs. Les services de la Commission Européenne invitent pour cela les utilisateurs du RICA à respecter une règle selon laquelle chaque sous-ensemble étudié doit au moins comporter quinze individus réellement observés. Dans le cadre de cette étude, le respect de ce critère nous a conduit à éliminer de la base, certains groupes insuffisamment nombreux (voir rapport d'étude intitulé "construction de la base de données").

Le RICA étant un réseau comptable, les variables économiques et financières sont généralement bien renseignées et soigneusement contrôlées. Il n'en va pas obligatoirement de même pour les variables structurelles et qualitatives qui sont parfois nécessaires à certaines analyses. Ainsi, en ce qui concerne les aspects consécutifs à la réforme de la PAC, le nombre de bovins primés et la superficie en maïs ensilage déclarée en SCOP ne sont pas disponibles et la ventilation des différents types d'aides ne le sera qu'à partir de 1994 pour tous les pays. De même, le RICA qui est basé sur un découpage géographique par régions administratives donne rarement accès aux régions agricoles définies pour l'attribution des aides aux superficies en céréales et en oléo-protéagineux (par exemple : les départements en France). De plus, dans quelques pays, les informations sont parfois absentes pour certaines régions pour des raisons politiques (cf. Catalogne ou Pays Basque). Les données nationales doivent alors être utilisées avec une grande prudence. L'utilisation de ces informations avec une discussion sur leur fiabilité nous semble cependant être une incitation forte à l'amélioration régulière de la qualité des données du RICA.

2-2- Une typologie par grandes orientations de production, classes de dimension économique et zones géographiques

L'objectif d'une simulation des effets de la réforme sur la base de données individuelles du RICA des douze États membres telle qu'elle a pu être réalisée avec le modèle PECARI (DAFE-BEP) sur le RICA français s'est révélée inaccessible dans un premier temps. Les conditions d'accès au RICA européen, définies dans le cadre d'un accord entre la Commission Européenne (DG VI) et les gestionnaires du RICA français (INSEE-SCBES), impliquent pour l'INRA un passage par l'unité ESR de Nancy pour toute commande de traitements statistiques.

Nous avons fait le choix d'une représentation simplifiée de la diversité des exploitations européennes sur la base d'une typologie à quinze groupes d'exploitations (cinq grandes orientations de production et trois classes de dimension économique) pour 26 grandes régions agricoles (voir rapport annexe intitulé "construction de la base de données"). Cette typologie vise à segmenter l'échantillon sur trois facteurs déterminants de la situation économique et financière des agriculteurs européens face à la réforme de la PAC. 1) l'orientation de production pour identifier les productions directement concernées par la réforme : céréales et grandes cultures, lait, viande bovine, autres élevages et cultures ; 2) la dimension économique pour regrouper d'une part les petites exploitations non concernées par l'obligation de gel et, d'autre part, les exploitations de grande taille qui contribuent fortement à la production agricole finale communautaire ; 3) les grandes régions agricoles pour approcher, de façon parfois approximative, le découpage géographique qui est, dans la majorité des pays, un des critères de modulation des aides SCOP.

*** Cinq grandes orientations de production**

Les dix-sept orientations de production (OTEX), définies dans le RICA à partir des marges brutes standards, ont été regroupées en cinq grands groupes, fonction de la spécialisation des exploitations : céréales et grandes cultures (OTEX n°11 + n°12), lait (OTEX n°41 + n°43), viande bovine (OTEX n°42), polyculture-élevage (OTEX n°44 + n°71 + n°72 + n°81 + n°82) et l'ensemble des autres orientations, peu ou pas concernées par la réforme [Tableau 1].

Cette typologie permet de mettre en évidence la spécialisation des différents États membres de l'Union Européenne.

Tableau 2 : La répartition des exploitations agricoles de l'Union Européenne selon les régions et les groupes d'OTEX

CODE	REGIONS	11+12	13+14	15	16+17+18+19+20	Autres	Ensemble
10	Schleswig-Holstein	3 051	10 370	230	3 020	1 119	17 790
20	Hambourg	0	0	0	0	1 020	1 020
30	Basse Saxe	11 335	25 517	743	17 430	5 055	60 080
50	Rhénanie-Westphalie	7 890	13 750	815	15 834	5 290	43 580
60	Hesse	3 517	5 180	270	6 980	3 003	18 950
70	Rhénanie-Palatinat	3 395	5 255	225	3 190	15 255	27 320
80	Bade-Wurtemberg	4 417	18 567	215	12 738	8 893	44 830
90	Bavière	13 738	70 688	1 992	26 450	4 412	117 280
100	Sarre	120	500	0	200	0	820
001	Allemagne	47 463	140 627	4 491	85 842	44 047	331 670
121	Ile-de-France	5 040	0	0	80	1 240	6 360
131	Champagne-Ardenne	9 260	2 342	258	2 210	8 230	22 300
132	Picardie	9 100	2 020	70	3 200	490	14 880
133	Haute-Normandie	3 710	3 703	388	2 570	60	10 430
134	Centre	17 440	1 006	1 224	5 360	4 040	29 070
135	Basse-Normandie	1 840	18 672	1 038	2 300	481	24 331
136	Bourgogne	5 730	971	7 689	4 581	3 780	22 751
141	Nord-Pas-de-Calais	8 380	3 510	190	5 682	980	18 742
161	Lorraine	1 860	5 409	221	2 980	80	10 550
152	Alsace	2 510	1 250	10	1 420	2 520	7 810
153	Franche-Comté	740	7 680	290	950	160	9 820
182	Pays-de-Loire	4 050	20 865	7 005	9 020	7 331	48 271
163	Bretagne	3 320	27 520	1 770	10 260	8 101	50 971
184	Poitou-Charentes	9 530	2 333	1 747	10 010	7 590	31 210
182	Aquitaine	10 850	3 466	1 274	11 050	14 180	40 820
183	Midi-Pyrénées	14 260	5 226	5 454	14 900	7 021	46 861
184	Limousin	10	1 468	9 612	2 480	70	13 640
192	Rhône-Alpes	5 040	12 430	1 890	7 540	11 220	38 120
193	Auvergne	1 920	11 648	5 662	3 620	180	23 030
201	Languedoc-Roussillon	1 310	928	892	1 410	23 230	27 770
203	PACA	1 580	250	0	1 160	14 560	17 530
204	Corse	0	0	490	492	661	1 643
002	France	117 560	132 697	47 173	103 275	116 206	516 910
221	Val-d'Aoste	0	1 760	3	612	105	2 480
222	Piémont	18 610	9 099	2 441	12 220	39 000	81 370
230	Lombardie	24 220	16 415	805	7 560	10 960	59 780
241	Trentin	70	1 428	23	621	8 331	10 473
242	Haut-Adige	50	8 010	0	150	5 200	13 410
243	Vénétie	44 460	11 486	614	13 660	35 880	106 110
244	Frioul-Vénétie	13 700	1 437	13	3 610	4 430	23 190
250	Ligurie	1 411	688	72	1 445	11 918	15 534
260	Emilie-Romagne	27 420	9 920	0	3 630	32 220	73 190
270	Toscane	15 300	838	72	8 530	23 530	48 270
281	Marches	26 690	295	175	3 280	10 370	40 810
282	Ombrie	7 960	296	104	4 340	6 150	18 850
291	Latium	12 860	5 835	1 065	11 400	35 810	66 970
292	Abruzzes	9 630	659	111	5 770	25 070	41 240
301	Molise	6 440	53	0	670	2 694	8 857
302	Campanie	37 840	4 720	11	11 640	65 190	119 400
303	Calabre	7 850	324	306	8 200	77 440	92 120
311	Pouille	32 070	1 783	48	4 250	122 520	160 670
312	Basilicate	10 340	545	255	6 760	9 343	27 243
320	Sicile	23 000	3 596	1 124	9 780	110 830	148 330
330	Sardaigne	6 550	1 798	1 282	17 250	14 670	41 550
003	Italie	326 471	80 684	6 323	133 378	651 661	1 199 027
340	Belgique	4 768	18 210	4 130	11 520	11 692	51 340
350	Luxembourg	1	1 583	187	220	260	2 201
365	Belgique-Lux	4 769	20 773	4 297	11 740	11 642	53 541
360	Pays Bas	12 674	39 763	1 738	8 560	28 050	91 764
370	Danemark	34 280	16 128	190	17 185	8 002	78 092
380	Irlande	4 111	45 113	40 585	35 372	488	134 670
411	Angleterre-Nord	5 630	7 480	990	7 183	2 347	23 630
412	Angleterre-Est	16 460	3 405	1 285	5 765	4 775	31 690
413	Angleterre-Ouest	4 090	11 429	2 651	9 364	1 736	29 270
421	Pays-de-Galles	40	5 553	717	8 970	90	15 370
431	Ecosse	4 250	2 403	2 777	7 830	160	17 420
441	Irlande-du-Nord	710	6 022	5 378	6 030	400	18 540
009	Royaume-Uni	31 180	36 282	13 708	46 142	9 508	135 920
450	Macédoine-Trhace	87 780	2 000	514	17 676	49 050	157 020
460	Epire-Péloponèse	6 550	532	354	18 844	150 343	176 623
470	Thessalie	32 410	302	1 116	6 802	16 730	57 360
480	Crète-Archipel Egéen	22 810	186	271	32 053	114 780	170 100
910	Grèce	149 560	3 018	2 255	75 375	330 903	661 102
500	Galice	241	50 080	10 100	23 240	4 470	88 131
505	Asturies	0	20 550	5 170	2 980	50	28 750
510	Cantabrie	0	13 060	1 760	480	0	15 300
520	Navarre	7 850	340	0	1 940	1 320	11 450
525	Rioja	1 970	0	190	460	4 100	6 720
530	Aragon	18 050	380	0	9 590	16 939	44 959
535	Catalogne	10 180	0	0	440	29 240	39 860
540	Balears	811	730	0	1 480	2 950	5 971
545	Castille-Léon	51 960	9 660	5 900	33 230	6 740	107 390
550	Madrid	840	0	0	0	90	930
555	Castille-Manche	21 690	880	200	10 690	28 150	69 820
560	Com. de Valence	3 090	0	0	1 040	76 401	80 531
565	Murcie	290	0	0	790	4 380	5 460
570	Estrémadure	11 470	270	540	9 650	5 470	27 400
575	Andalousie	32 420	3 550	230	6 360	91 080	133 640
011	Espagne	160 862	99 410	24 090	102 370	269 380	656 112
610	Entre-Douro-Minho	12 980	18 626	4 039	69 704	78 449	183 799
620	Tras-Os-Montes	7 480	4 505	2 039	24 608	50 120	88 750
630	Ribatejo-Ouest	6 510	1 090	1 161	7 259	58 370	74 390
640	Alentejo-Algarve	9 180	767	774	10 149	23 440	44 290
650	Açores-Madère	80	5 871	2 094	1 375	10 850	20 270
012	Portugal	36 210	30 858	10 108	113 094	221 229	411 499
CE	CEE	924 150	854 870	166 047	731 343	1 693 316	4 169 726

Tableau 1 : La répartition des exploitations agricoles par pays de l'Union Européenne selon les cinq groupes d'orientations de production (en %)

	Groupes d'OTEX					Ensemble
	11 + 12 Grandes cultures	41 + 43 lait	42 viande bovine	44+71+72+81+82 Polyculture élevage	Autres	
Allemagne (*)	15 %	45 %	1 %	26 %	13 %	100 %
Belgique + Lux.	9 %	39 %	8 %	22 %	22 %	100 %
Danemark	45 %	21 %	0 %	22 %	12 %	100 %
Espagne	25 %	15 %	4 %	15 %	41 %	100 %
France	23 %	26 %	9 %	20 %	22 %	100 %
Grèce	27 %	1 %	0 %	13 %	59 %	100 %
Irlande	4 %	33 %	37 %	26 %	0 %	100 %
Italie	27 %	7 %	1 %	11 %	54 %	100 %
Pays-Bas	14 %	43 %	2 %	9 %	32 %	100 %
Portugal	9 %	7 %	3 %	27 %	54 %	100 %
Royaume-Uni	23 %	27 %	10 %	33 %	7 %	100 %
CEE	22 %	16 %	4 %	18 %	40 %	100 %

(*) non compris les nouveaux Länders

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne, contre 16 % pour celles spécialisées en production laitière, 4 % pour celles de l'orientation "bovins, élevage et viande" et 18 % pour celles de polyculture-élevage. Le dernier groupe, celui des exploitations peu ou pas concernées par la réforme de 1992, représente 40 % des exploitations agricoles. Il est très largement dominant dans les pays de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal et Grèce).

* Trois classes de dimension économique

Le seuil de dimension économique utilisé pour déterminer le caractère "professionnel" des exploitations agricoles varie selon les États membres. Il correspond approximativement à des unités susceptibles de procurer du travail à une unité de main d'oeuvre à temps complet. Ce seuil est très faible pour les pays de l'Europe du Sud (1 UDE² au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Italie, en Grèce et en Irlande), faible au Danemark (4 UDE), moyen en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (8 UDE), élevé en Belgique (12 UDE) et très élevé aux Pays-Bas (16 UDE). Ces différences interviennent fortement sur les résultats moyens par groupes d'exploitations.

² La Marge Brute Standard d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle se mesure en Unité de Dimension Économique (une UDE est égale à 1200 Écus soit 1.5 hectare équivalent blé en France dans la région Centre) et elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel).

Tableau 3 : La répartition des exploitations agricoles des pays de l'Union Européenne selon trois classes de dimension économique (en %)

	16 UDE<	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
Allemagne (*)	15 %	58 %	27 %	100 %
Belgique + Lux.	0 %	48 %	52 %	100 %
Danemark	25 %	37 %	38 %	100 %
Espagne	80 %	18 %	2 %	100 %
France	10 %	59 %	31 %	100 %
Grèce	84 %	16 %	0 %	100 %
Irlande	55 %	34 %	11 %	100 %
Italie	73 %	20 %	7 %	100 %
Pays-Bas	0 %	28 %	72 %	100 %
Portugal	92 %	6 %	1 %	100 %
Royaume-Uni	12 %	39 %	49 %	100 %
CEE	59 %	28 %	13 %	100 %

(*) non compris les nouveaux Länders

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

L'analyse de la répartition des exploitations effectuée sur la base de trois classes de dimension économique (petites - moins de 16 UDE ; moyennes - 16 à 40 UDE ; grandes - plus de 40 UDE) montre l'ampleur des disparités de taille existant entre les pays de l'Union Européenne [Tableau 3]. Plus de la moitié des exploitations agricoles de l'Union Européenne sont de petite taille (moins de 16 UDE). Cette proportion est supérieure à 80 % au Portugal, en Grèce et en Espagne, inférieure à 20 % en France, au Royaume-Uni et en Allemagne et nulle aux Pays-Bas. L'Italie et l'Irlande occupe une position intermédiaire avec respectivement 73 % et 55 % des exploitations concernées par cette classe. Les unités de plus de 40 UDE (13 % au niveau communautaire) sont proportionnellement très nombreuses aux Pays-Bas (72 %) et au Royaume-Uni (49 %), mais très peu représentées dans les pays du Sud (moins de 10 %).

* Vingt-six zones géographiques

La répartition spatiale des 4,1 millions d'exploitations agricoles est très inégale au sein de l'Union Européenne. Les quatre pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce et Portugal) concentrent les deux tiers des exploitations du RICA européen, mais seulement un cinquième des exploitations de grande dimension économique (plus de quarante UDE). Par opposition, les huit pays d'Europe du Nord (France, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Danemark, Belgique et Luxembourg) rassemblent seulement un tiers des exploitations agricoles, mais les quatre cinquièmes des unités de grande dimension. Influencée pour partie par les seuils minimum de dimension économique requis pour définir les exploitations "professionnelles", cette répartition doit aussi être mise en relation avec les superficies agricoles disponibles et les volumes de production réalisés.

Le regroupement des régions du RICA en 12 pays et 26 zones géographiques

Pays (12)	Zones géographiques (26)	Régions RICA renseignées (88)
Allemagne	Bavière Est Nord	Bavière Bade-Wurtemberg + Hesse + Rhénanie-Palatinat + Rhénanie-Westphalie + Sarre Basse-Saxe + Hambourg + Schleswig-Holstein
France	Bassin Parisien Centre-Est Est Nord Ouest Sud-Est Sud-Ouest	Centre + Champagne Ardenne + Ile de France Auvergne + Bourgogne + Limousin Alsace + Franche-Comté + Lorraine Haute-Normandie + Nord-Pas-de-Calais + Picardie Basse-Normandie + Bretagne + Pays de Loire Corse + Languedoc-Roussillon + Provence Alpes Côte d'Azur + Rhône-Alpes Aquitaine + Poitou-Charentes + Midi-Pyrénées
Italie	Centre Nord Sud	Abruzzes + Latium + Marches + Ombrie + Toscane Emilie-R. + Frioul-Vénétie-Haut-Adige-Ligurie + Lombardie + Piémont + Trentin + Val d'Aoste + Vénétie Basilicate + Calabre + Campanie + Molise + Pouille + Sardaigne + Sicile
Espagne	Andalousie Castille-léon Intérieure Méditerranée Nord	Andalousie Castille-léon Aragon + Castille-Manche + Estrémadure + Madrid + Rioja Baléares + Catalogne + Communauté de Valence + Murcie Asturies + Cantabrie + Galice + Navarre
Royaume-Uni	Angleterre Autres	Angleterre-Est + Angleterre-Nord + Angleterre-Ouest Ecosse + Irlande-du-Nord + Pays de Galles
Portugal	Portugal	Açores-Madère + Alentejo-Algarve + Entre-Douro-Minho + Ribatejo-Ouest + Tras-Os-Montes
Grèce	Grèce	Crète + Epire-Péloponèse + Macédoine Thrace + Thessalie
Belgique + Luxembourg	Belgique + Luxembourg	Belgique + Luxembourg
Irlande	Irlande	Irlande
Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Danemark	Danemark	Danemark

La région administrative est l'unité géographique minimale retenue dans le RICA. Ainsi, au delà d'un découpage de l'Union Européenne en douze pays, une déclinaison en quatre-vingt-onze régions est possible. Au Danemark, aux Pays-Bas, en Irlande, en Belgique et au Luxembourg, le faible nombre d'exploitations agricoles a conduit à ce qu'il n'y ait pas de segmentation de l'univers national. De plus, le faible nombre d'exploitations au Luxembourg nous a incité, dans cette étude, à regrouper cet échantillon avec celui de la Belgique. Pour les sept autres pays, quatre-vingt-six régions sont distinguées : vingt-deux régions en France, vingt et une en Italie, dix-sept en Espagne (dont deux ne comportent aucune exploitation), onze en Allemagne (dont deux ne comportent aucune exploitation), six au Royaume-Uni, cinq au Portugal et quatre en Grèce.

Dans les cinq pays disposant d'une segmentation géographique de l'échantillon RICA, nous avons regroupé les régions avec la double préoccupation d'assurer un nombre minimal d'individus dans toutes les cases typologiques (groupes d'orientation et classes de dimension) et de représenter au mieux la diversité des agricultures nationales. Ces contraintes aboutissent à la constitution de vingt-six zones dont six "pays-régions" (Belgique-Luxembourg, Danemark, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Portugal) et vingt régions dans les cinq autres pays : trois en Allemagne (sans les nouveaux Länders), cinq en Espagne, sept en France, trois en Italie et deux au Royaume-Uni (voir rapport annexe intitulé "construction de la base de données").

2-3- La base de données à partir des données RICA 1993

Les analyses de caractérisation des agricultures nationales ont été conduites à partir des données de 1991 (voir rapport d'étude). Les données du RICA de 1992 étaient déjà disponibles au début de l'étude, mais nous avons choisi de l'écarter, compte tenu des paiements compensatoires aux oléagineux mis en place pour la campagne 1991-1992, pour travailler sur une situation de référence des exploitations avant la réforme PAC.

En ce qui concerne la création de la base de données sur l'agriculture européenne, l'accessibilité aux informations de 1993, à la fin du premier semestre 1996, offrait la possibilité d'une base dont la qualité de la représentation était améliorée par rapport à celle de 1991 (calage sur l'enquête structure 1993). L'expérience du RICA français nous ayant montré l'ampleur des changements de structures intervenus au sein des exploitations, notamment en grandes cultures la première année d'application de la réforme, il nous est apparu préférable d'avoir recours aux résultats de 1993 pour constituer la base de données. Ce choix était conforté par l'intérêt d'avoir une première estimation des aides compensatoires attribuées dans le cadre de la réforme.

Contrairement à d'autres travaux qui sont réalisés directement sur les données individuelles des différents États membres (58 000 exploitations), nous avons fait le choix de créer une base de données européenne à partir de résultats agrégés. Les 58 000 exploitations de l'échantillon ont ainsi été réparties en 744 cases, issues du croisement entre les groupes de régions administratives, les groupes d'orientations de production et les classes de dimension économique. Une moyenne pondérée des résultats des différentes exploitations qui

appartiennent à la même case typologique a permis de déterminer 744 observations "moyennes"³.

Le croisement entre les cinq types de production et les trois classes de dimension économique génère quinze types d'exploitations. Croisés avec les 26 zones géographiques, cela conduit à une stratification en 390 unités typologiques de base. Les 744 cases typologiques de la base de données correspondent à ces 390 unités de base, les 354 unités supplémentaires étant constituées d'unités agrégées (par pays, classes de dimension et orientations de production). Sur ces 744 cases typologiques, seules 713 ont réellement été prises en compte dans notre base de données, car 31 d'entre elles ne comportent aucun individu. De plus, parmi ces 713 observations certaines ne sont pas significatives car les résultats moyens ont été déterminés sur moins de 15 individus réels (ou un univers extrapolé voisin de 1200). Cette base de données comporte 713 observations et 310 variables structurelles, économiques, financières (voir rapport annexe).

III- LES EFFETS DE LA RÉFORME SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'étude des effets de la réforme de la PAC implique au préalable une connaissance précise de la diversité de l'agriculture communautaire et la collecte des informations sur les modalités concrètes d'application de la réforme selon les pays.

3-1- L'agriculture des pays de l'Union Européenne à la veille de la réforme

Dans cette synthèse ⁴, il est important de rappeler que les différences de structure des exploitations (taille, orientation) sont les facteurs déterminants de l'analyse des effets de la réforme.

³ L'agrégation des données a permis de constituer une base de données externe qu'il est possible d'interroger localement sans avoir recours aux procédures classiques d'interrogation du RICA européen. Ces procédures ont certes l'intérêt de pouvoir mobiliser les données individuelles, mais elles sont financièrement coûteuses et ne permettent pas d'opérer les nombreux ajustements utiles à la réalisation de programmes de simulations.

⁴ Le document de présentation de l'agriculture européenne à la veille de la réforme est constitué de quatre parties. La première aborde les aspects généraux de l'agriculture européenne. Elle traite des objectifs, des principes et de l'histoire de la politique agricole communautaire, de la réforme de la PAC de mai 1992, de la place de l'agriculture dans l'économie, de la spécialisation agricole et des principales caractéristiques des exploitations agricoles (toutes orientations confondues) des différents États membres de l'Union Européenne. La seconde porte exclusivement sur l'analyse de l'OCM céréales et grandes cultures et des caractéristiques des exploitations de grandes cultures des différents États, réparties selon trois classes de dimension économique. La troisième a trait à l'OCM viande bovine et aux exploitations spécialisées en production de viande bovine. La quatrième, dans l'esprit des deux parties précédentes, est centrée sur l'OCM lait et les exploitations laitières spécialisées.

Tableau 4 : La contribution des groupes d'orientations à l'agriculture européenne (%)

	11 + 12	41 + 43	42	44+71+72 +81+82	Autres	Ensemble
Nombre exploitations	22 %	16 %	4 %	18 %	40 %	100 %
Marge brute standard (MBS)	23 %	23 %	3 %	18 %	33 %	100 %
Unité de travail agricole (UTA)	20 %	17 %	3 %	19 %	41 %	100 %
Superficie agricole utile (SAU)	30 %	20 %	6 %	29 %	15 %	100 %
Superficie fourragère principale (SFP)	7 %	43 %	13 %	33 %	4 %	100 %
Superficie en céréales et OP (SCOP)	61 %	8 %	1 %	21 %	9 %	100 %
UGB herbivores	4 %	48 %	11 %	34 %	3 %	100 %
Vaches laitières	1 %	80 %	0 %	17 %	2 %	100 %
Vaches allaitantes	7 %	10 %	42 %	36 %	5 %	100 %
Produit brut total (PB)	22 %	24 %	2 %	20 %	32 %	100 %
Excédent brut d'exploitation (EBE)	24 %	18 %	2 %	14 %	42 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Pour prendre en considération l'ensemble des productions, il est important de positionner les groupes d'orientations vis à vis de l'ensemble des exploitations agricoles de l'univers RICA. Les exploitations spécialisées en "céréales et grandes cultures" qui représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union disposent de 30 % de la superficie agricole utile et ne cultivent que 61 % de la superficie en céréales et en oléo-protéagineux. Celles spécialisées en production laitière, proportionnellement moins nombreuses (16 % de l'effectif communautaire), disposent d'une part relative de la MBS de la "ferme Europe" équivalente à celle des unités céréalières. Elles regroupent 80 % des vaches laitières, 48 % des UGB herbivores, 43 % de la superficie fourragère principale, 20 % de la superficie agricole utile et seulement 8 % des superficies en céréales et oléo-protéagineux.

En ne représentant que 4 % des exploitations agricoles européennes, les exploitations spécialisées en production bovine influent très peu sur la production céréalière (1 % de la SCOP) et les résultats économiques globaux. Néanmoins, elles regroupent 42 % des vaches allaitantes, 11 % des UGB herbivores et participent proportionnellement plus que les autres groupes à l'occupation du territoire (6 % de la SAU et 13 % de la SFP) et notamment dans les zones dites "défavorisées". Les exploitations de polyculture-élevage (18 % de l'effectif communautaire) détiennent 36 % des vaches allaitantes, 34 % du cheptel herbivore, 33 % des superficies fourragères, 21 % de la SCOP et 17 % des vaches laitières.

* Les caractéristiques et résultats moyens des exploitations agricoles

Une approche comparée entre "fermes moyennes" des différents États membres montre que les résultats sont fortement influencés par le poids relatif des orientations de production et des classes de dimension au sein des agricultures nationales.

Tableau 6 : La contribution des exploitations agricoles des différents États membres à l'agriculture européenne (en %)

	Allemagne	Bel.-Lux	Danemark	Espagne	France	Grèce	Irlande	Italie	Fays-Bas	Portugal	R.U.	CEE
Nombre d'exploitations	8,0	1,3	1,8	15,8	12,4	13,5	3,2	28,8	2,2	9,9	3,3	100,0
UTA total	8,4	1,4	1,4	12,0	13,8	15,1	2,7	26,3	3,1	10,7	5,1	100,0
UTA salarié	8,7	1,0	2,6	16,4	13,5	7,3	1,9	14,3	6,9	13,0	14,4	100,0
Marge Brute Standard	12,9	3,2	4,0	7,4	24,3	5,2	3,0	18,6	8,7	2,7	10,0	100,0
SAU	10,6	1,5	2,8	13,4	25,3	3,4	5,5	13,1	2,1	5,2	17,3	100,0
SFP	13,2	2,4	1,6	5,8	30,6	0,7	10,1	11,1	3,4	3,6	17,4	100,0
SCOP	13,0	1,0	5,4	17,7	30,4	4,0	1,0	11,3	0,5	2,7	13,1	100,0
UGB herbivores	14,6	3,4	2,5	5,9	24,0	2,8	9,3	9,3	5,7	2,6	19,9	100,0
UGB bovins	17,5	4,2	3,0	3,8	26,8	0,9	9,6	9,3	6,7	2,3	16,1	100,0
UGB ovins	0,4	0,1	0,1	16,1	10,7	8,8	9,0	9,0	0,9	4,0	41,1	100,0
UGB caprins	0,0	0,0	0,0	14,1	15,2	48,9	0,0	14,5	0,0	7,2	0,2	100,0
Produit brut total	14,8	3,1	3,9	7,2	24,3	4,5	2,4	17,5	9,6	2,2	10,5	100,0
Excédent brut d'exploitation	10,0	3,4	2,8	7,4	23,9	8,4	2,5	21,8	9,6	1,9	8,1	100,0

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne détiennent, ensemble, 24 % des exploitations agricoles de l'Union Européenne, mais regroupent 52 % de la superficie agricole utile, 56 % de la SCOP et 61 % de la SFP. Le cheptel communautaire d'herbivores est concentré essentiellement en France (24 %), au Royaume-Uni (20 %) et en Allemagne (14 %). Ces trois pays regroupent 60 % des UGB bovins, 50 % des UGB ovins mais seulement 15 % des UGB caprins, lesquels sont localisés pour 63 % en Grèce et en Espagne. Avec les deux tiers des exploitations agricoles, les quatre pays de l'Europe du Sud regroupent 35 % de la superficie agricole utile, 36 % de la superficie en céréales et oléo-protéagineux et 21 % de la superficie fourragère (prairies permanentes, prairies temporaires, maïs fourrage, etc...).

Tableau 5 : Les caractéristiques moyennes des exploitations "professionnelles"

	Unité Travail Agricole (UTA)	Marge Brute Standard (UDE)	Superficie Agricole Utile (ha)	Superficie Fourragère (ha)	Superficie en céréales et OP (ha)	UGB herbivores
Allemagne	1,6	28	31	15	14	27
Belgique + Lux.	1,7	42	27	17	6	40
Danemark	1,2	37	35	8	25	20
Espagne	1,2	8	20	3	9	6
France	1,7	33	48	22	21	29
Grèce	1,7	7	6	0,5	2	3
Irlande	1,3	16	39	27	3	43
Italie	1,4	11	10	3	3	5
Pays-Bas	2,2	67	22	14	2	38
Portugal	1,6	5	12	3	2	4
Royaume-Uni	2,4	52	125	47	34	91
CEE	1,5	17	23	9	9	14

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La superficie agricole utile par exploitation est en moyenne communautaire de 23 hectares. Cette superficie est variable selon les types de production, le mode d'alimentation du cheptel et le niveau d'intensification des superficies fourragères. Si la marge brute standard moyenne d'une exploitation agricole française est inférieure à celle d'une exploitation danoise ou néerlandaise, sa superficie agricole est largement plus grande (48 hectares contre respectivement 35 et 22 hectares). Elle reste néanmoins plus de deux fois inférieure à celle des exploitations britanniques (125 hectares) où l'élevage d'herbivores et notamment d'ovins est très développé (41 % des UGB ovins de l'Union Européenne).

3-2- Les modalités d'application de la réforme en Union Européenne

La réforme de la PAC implique certaines obligations communes à l'ensemble des États membres de l'Union Européenne, mais elle leur laisse également des marges de manoeuvre, telles que l'élaboration des plans de régionalisation, la gestion des droits à primes et la définition des programmes d'accompagnement de la réforme. Ces différentes modalités d'application sont rassemblées dans un document, qui de façon plus précise présente les modalités dans quatre pays (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Italie).

* Les plans de régionalisation dans le secteur céréalier

Si la baisse du prix d'intervention en Écus des céréales est uniforme à l'ensemble des exploitations européennes productrices de céréales, les aides compensatoires à l'hectare varient beaucoup entre les régions et entre les pays en fonction des rendements antérieurs obtenus et des décisions politiques prises. On assiste donc à une différenciation de l'application de la PAC entre les États.

Pour les différentes régions de la Communauté, une superficie de base régionale ainsi qu'un rendement de référence, permettent de calculer le montant des indemnités compensatoires des baisses de prix. Cette régionalisation, dont la définition relève de la compétence de chaque État, recouvre en fait des réalités très contrastées. Elle peut correspondre à l'ensemble du territoire national (comme c'est le cas au Danemark), ou à une petite région agricole (comme en Espagne avec plus de 300 régions ou en Italie avec près de 254 régions).

À la demande des États, une différenciation peut être établie entre les rendements issus de superficies irriguées et non irriguées et des surfaces cultivées en maïs. Remarquons enfin que rendements et régions ne se superposent pas forcément ce qui complexifie encore plus la situation. L'exemple de la France, qui bénéficie d'une SCOP de 13,5 millions d'hectares (dont 577 000 ha de maïs et 840 000 ha irrigués), permet de mieux prendre conscience de la complexité des découpages régionaux intervenus : 35 départements ont opté pour un rendement unique toutes céréales ; 38 départements pour une différenciation entre les cultures irriguées et les cultures non irriguées ; 12 départements pour un zonage des rendements par petite région naturelle ; enfin 10 départements se sont prononcés en faveur d'une différenciation entre le maïs et les céréales à paille.

* Attachement et transfert de droits à primes sur les bovins

Le règlement communautaire a introduit dans le secteur bovin des quotas de primes dont les années de référence varient selon les États. Individuelles pour les vaches allaitantes, ces références sont nationales, régionales ou individuelles pour les bovins mâles selon le choix des États membres. Dans le cas où les demandes individuelles de primes bovines excèdent le troupeau de référence, il y a pénalisation collective de tous les éleveurs par une diminution proportionnelle du montant des primes lors de la campagne suivante.

Le règlement communautaire stipule que les primes sont attachées au producteur et non au foncier, et qu'en cas de cession totale de l'exploitation il y a transfert intégral des primes. La marge de manoeuvre des États se situe donc au niveau des modalités et du montant du prélèvement initial et de la gestion des transferts de droits à primes en l'absence de transfert total de l'exploitation. Dès l'origine, une réserve nationale est constituée : elle trouve sa source dans un prélèvement initial de 1 à 3 % (au libre choix des États) effectué sur chaque référence individuelle. En cas de transfert partiel, l'État membre peut choisir qu'il se réalise de gré à gré entre producteurs par l'intermédiaire d'une réserve nationale qui au passage prélèvera entre 1 et 15% des droits transférés.

Tableau n°7 : Les aides directes dans les exploitations des pays membres de l'Union Européenne (toutes OTEX) : analyse à partir du RICA 1993 (données à prendre avec précaution car elles ne sont pas harmonisées entre les pays)

Toutes OTEX	Allemagne	Belgique+L	Danemark	Espagne	France	Grèce	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni
Enregistrement des subventions	Reçues	Dûes	Dûes	Reçues	Dûes	Reçues	Reçues	Dûes Sauf I16	Dûes	Reçues	Reçues sauf Ecosse
Nombre d'exploitations	306 013	47 146	58 058	532 105	434 863	516 098	130 731	1 014 455	87 952	341 171	131 660
Aides directes (Écus / exploitation)	8 151	4 081	8 160	2 383	10 965	1 883	3 422	1 386	1 393	855	17 377
Aides SCOP+GEL (Écus / expl.)	3 717	1 471	6 179	nr	7 029	nr	486	nr	755	nr	8 689
Aides SCOP-GEL / aides totales (%)	46 %	36 %	76 %	nr	64	nr	14	nr	54	nr	50
Aides bovines (Écus / exploitation)	nr	1 392	nr	nr	1 114	nr	nr	nr	206	nr	nr
Aides ovines et caprines (Écus / expl.)	nr	8	nr	nr	579	nr	nr	nr	216	nr	nr
Aides animales / Aides totales (%)	nr	34 %	nr	nr	15 %	nr	nr	nr	30 %	nr	nr
SAU (hectares / exploitation)	34	30	44	23	55	6	37	11	23	12	111
Aides directes / SAU (Écus / hectare)	238	135	184	105	200	310	92	127	61	72	156
SCOP (hectares / exploitation)	14	7	28	10	22	2	2	4	2	2	30
Aides SCOP / SCOP (Écus / hectare)	212	198	188	0	265	0	171	0	323	0	250
EBE (Écus / exploitation)	19 897	46 035	26 862	11 810	33 048	9 411	16 450	10 173	62 556	1 875	47 868
Aides directes / EBE (%)	41	9	30	20	33	20	21	14	2	46	36

nr = données non renseignées

Sources : RICA 1993 - CCE-DG VI-A3 / INRA Nantes - DAFE - BEP

* Les programmes nationaux d'accompagnement

Des mesures communautaires, relevant de la politique structurelle, ont été mises en place pour accompagner la réforme de la PAC. Elles s'articulent autour de trois volets, la préretraite, l'enforestation et la protection de l'environnement. Seule la prime à l'herbe, mesure relative à l'agri-environnement en France pourra être prise en compte dans notre étude, les autres mesures relevant de décisions individuelles des agriculteurs.

En plus de ces mesures communautaires, certains pays ont instauré des programmes spécifiques d'accompagnement de la réforme de la PAC sur la base de financements strictement nationaux. Mis en place pour rendre plus acceptable la réforme à l'égard d'une profession agricole plutôt critique (risque de dégradation des revenus, profonde remise en cause de la nature du métier d'agriculteur, etc...), ces programmes divergent selon les pays et leur politique intérieure et il est très difficile d'en avoir une connaissance précise.

3-3- Les paiements directs aux exploitations agricoles

La réforme de 1992 a instauré des paiements compensatoires qui jouent désormais un rôle important dans la formation du revenu des agriculteurs de l'Union Européenne. Les informations disponibles dans le RICA de 1993 apportent un premier éclairage sur l'ampleur du changement engagé, mais elles doivent être analysées en tenant compte de leurs limites. Elles sont hétérogènes, certains pays ⁵ ayant enregistré les subventions reçues par les exploitants sur l'exercice, comme ils le faisaient les exercices antérieurs, alors que les autres ⁶ ont enregistré les subventions dues au titre de l'exercice, méthode qui sera généralisée à l'ensemble des pays européens pour le RICA 1994 ou 1995. Cette hétérogénéité existe aussi dans la répartition des subventions entre les différents types d'aides, qui n'est pas encore renseignée par quatre pays (Espagne, Grèce, Italie, Portugal).

La comparaison du montant moyen des aides directes par exploitation agricole entre pays montre, comme dans les études nationales, une étroite relation avec la surface des exploitations, que cette approche soit conduite par orientation de production ou pour l'ensemble des exploitations. Le montant des aides par hectare est plus difficile à interpréter car il varie selon les orientations de production, mais se révèle cependant plus élevé dans les pays d'Europe du Nord à l'agriculture intensive (à l'exception des Pays-Bas et dans une moindre mesure du Danemark et de l'Irlande) du fait de l'importance relative de la production laitière. En 1993, les aides directes représentent déjà plus du tiers de l'EBE en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Portugal ce qui souligne la grande dépendance de l'agriculture communautaire à l'égard des soutiens publics directs.

⁵ Allemagne, Espagne, Grèce, Irlande, Portugal et Royaume-Uni.

⁶ Belgique, Luxembourg, Danemark, France, Italie et Pays-Bas.

IV - PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Cette étude confirme la faisabilité d'une analyse comparée des effets de la réforme de la PAC entre pays européens à partir du RICA, mais montre la nécessité de réaliser une simulation pour actualiser cette comparaison à la période actuelle, sans attendre les résultats du RICA de 1996.

La construction d'un tel outil, dans une approche comparable à celle mise en oeuvre par le Bureau de l'Évaluation et de la Prospective (DAFE-SDEPE-BEP) avec la chaîne PECARI sur le RICA français, serait possible à partir de la base de données construite avec les informations de 1993. Elle nécessite une actualisation à partir des informations d'Eurostat et une estimation (plus sommaire que sur PECARI) de certaines valeurs liées à l'application de la réforme de la PAC (cf. répartition des aides au maïs fourrage). Compte tenu des enjeux des prochaines réformes, la mise en place d'un tel modèle de simulation peut s'avérer nécessaire pour éclairer les décisions publiques.

V - DOCUMENTS TRANSMIS AVEC CETTE SYNTHÈSE

COLSON F., CHATELLIER V., BLOGOWSKI A, 1996 : L'agriculture des pays membres de l'Union Européenne à la veille de la réforme de la PAC : analyse à partir du RICA 1991 et des données statistiques communautaires, rapport d'étude 1, convention INRA Nantes - Ministère de l'Agriculture (DAFE-SDEPE-BEP), octobre, 117 p.

COLSON F., CHATELLIER V., BLOGOWSKI A, 1996 : Les modalités d'application de la réforme de la PAC dans les pays membres de l'Union Européenne : analyse des conditions de mise en application et des évolutions des aides entre 1991 et 1995 pour quatre pays (Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Italie), rapport d'étude 2, convention INRA Nantes - Ministère de l'Agriculture (DAFE-SDEPE-BEP), octobre, 52 p.

COLSON F., CHATELLIER V., BLOGOWSKI A, 1996 : La construction d'une base de données sur l'agriculture des différents États membres de l'Union Européenne : technique de construction et contenu de la base de données, rapport annexe, convention INRA Nantes - Ministère de l'Agriculture (DAFE-SDEPE-BEP), octobre, 38 p.